

<p style="text-align: center;"><b>BAPTEME DU NAVIRE « AMBORELLA »</b> <b>Armé par le Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes de NC</b> <b>Mardi 25 octobre 2011 – 11h – Quai des Scientifiques</b></p>
---

**Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la NC**

Monsieur le Haut Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (Albert DUPUY),  
Messieurs les Parlementaires (Sénateur Pierre FROGIER, Député Gaël YANNO ?),  
Monsieur le Président du Congrès (Rock WAMYTAN),  
Madame la marraine de l'Amborella, Vice Présidente du Congrès et Présidente de la Commission  
« Enseignement » (Isabelle OHLEN),  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur le Général Commandant des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie  
(Jean-François PARLANTI),  
Monsieur le Commandant de la zone maritime (Pierre-Emmanuel AUGÉY),  
Monsieur le Pasteur (Loua CHAIKO),  
Monsieur le Diacre (Gérard MICHENEAU),  
Messieurs les représentants des associations de pêche de Nouvelle-Calédonie,  
Mesdames et Messieurs les représentants des associations environnementales,  
Monsieur le Chef du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes de la Nouvelle-  
Calédonie (Marc CHAPALAIN),  
Monsieur le Capitaine du navire Amborella (Philippe SIMONI),  
Messieurs les membres de l'équipage,  
Mesdames,  
Messieurs,  
Chers amis,

C'est une très belle cérémonie qui nous réunit ce matin.

En effet, une semaine seulement après la signature de la convention qui officialise le partenariat de la Nouvelle-Calédonie et des FANC pour le suivi de l'espace maritime calédonien, notamment des îles les plus éloignées, nous célébrons aujourd'hui le baptême de l'AMBORELLA.

L'AMBORELLA, c'est ce magnifique nouveau patrouilleur « multiservices » de la Nouvelle-Calédonie de 24 mètres, armé par le Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes et conçu et réalisé par les chantiers DELAVERGNE en Vendée, sur mesure, pour répondre aux exigences des missions de la Nouvelle-Calédonie, à la fois en matière de pêche mais aussi de surveillance et d'études scientifiques.

Ces missions, rappelons-le, répondent aux besoins qui se sont manifestés depuis le milieu des années 1980 pour aider et encourager la filière de la pêche récifo-lagonaire locale.

Elles correspondent également aux compétences réglementaires qui nous ont été conférées par la Loi organique de 1999 et à l'élargissement des interventions maritimes de la Nouvelle-Calédonie à partir des années 2000, notamment la gestion et la conservation des ressources naturelles de notre Zone Economique Exclusive.

Ces deux types de missions représentent chacune 45% de l'activité annuelle prévue de l'AMBORELLA, ce qui témoigne bien de leur importance.

- Les premières, les missions dites « historiques » que sont le développement et l'accompagnement de la pêche lagonaire et hauturière calédoniennes, ont été exercées jusqu'ici par le navire DAR MAD, acquis en 1984 et qui a donc connu une longue carrière de 27 ans en Nouvelle-Calédonie avant d'être désormais remplacé par un outil plus moderne et plus performant.

En effet, l'AMBORELLA dispose aujourd'hui d'une palangre de 50 km de longueur, de matériels de pêche adaptés, d'un bac réfrigéré de grande capacité, d'une grue permettant la mise à l'eau de dispositifs de concentration de poissons -les DCP- et d'une large plage arrière permettant aux cinq membres d'équipage et aux cinq passagers embarqués d'évoluer dans de bonnes conditions et en toute sécurité, une partie de l'équipage possédant de plus une longue expérience de la pêche dans les armements locaux.

Ainsi outillé, l'AMBORELLA va pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des actions liées à la pêche, qu'il s'agisse :

- de la pose de DCP, ces dispositifs permettant aux pêcheurs de trouver une ressource plus facilement accessible ;
- d'actions de formation à tout type de pêche, dont la pêche de la palangre à thons, pour les futurs marins de la filière hauturière, et de la pêche aux vivaneaux, pour les patrons pêcheurs récifo-lagonaires ;
- ou encore d'actions de pêche expérimentale et de prospection pour tester la faisabilité de nouvelles techniques de pêche ou la présence de nouvelles espèces, par exemple la recherche de crabe girafe selon des méthodes australiennes, ou le test de la pêche aux calmars avec la CPS.

Compte-tenu de son rayon d'intervention, l'AMBORELLA sera capable d'assurer l'ensemble de ces missions liées à la pêche en tous points de la province Sud, de la province Nord et de la province des Iles Loyauté, ce qui n'était pas toujours possible avec le DAR MAD, dont les capacités de navigation étaient limitées.

- Parallèlement à ce volet d'action « historique » au service d'un secteur important de l'économie calédonienne, l'autre pan de l'activité du navire va concerner le suivi de l'état de récifs éloignés.

En effet, au titre de l'article 22-10 de la Loi organique modifiée de mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation et d'exercice des droits d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles, biologiques et non-biologiques de la Zone Economique Exclusive.

S'agissant des ressources vivantes, cette mission est assurée par le Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes pour le compte du Gouvernement.

Au sein de la ZEE, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se voit également chargé de la gestion des eaux territoriales et intérieures situées autour des îles et îlots n'appartenant pas au territoire d'une province, par exemple, les Chesterfield, les récifs d'Entrecasteaux, de Bellona, de Pétrie, l'Astrolabe, Walpole, et Matthew et Hunter.

L'ensemble constitué de la ZEE et des eaux territoriales et intérieures relevant du Gouvernement représente ce que l'on nomme « l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie », un vaste espace, à très forte valeur patrimoniale.

Jusqu'ici, le DAR MAD, à l'autonomie et au rayon d'intervention limités, n'autorisait pas un suivi de terrain suffisamment systématique et rigoureux de notre espace maritime.

La mise en service de l'AMBORELLA va maintenant permettre d'organiser régulièrement des missions en ZEE avec une attention spéciale portée sur les eaux territoriales et intérieures gérées par le Gouvernement.

Car, parallèlement à la construction du nouveau navire, une réflexion a été menée pour identifier les zones d'intérêt particulier pour lesquelles un suivi de terrain est souhaitable. L'attention s'est portée sur le plateau des Chesterfield et le plateau de Bellona en raison des superficies en jeu -environ 14 000 km<sup>2</sup> de zones récifo-lagonaires dont la profondeur ne dépasse pas 100 mètres- et des écosystèmes associés, tant marins que terrestres.

Une première mission aux Chesterfield, d'une quinzaine de jours, sera ainsi menée avec l'AMBORELLA dès le mois de janvier 2012. Il s'agira pour l'équipe embarquée, composée de personnel du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes ainsi que de membres d'organismes et d'associations partenaires oeuvrant pour la protection de l'environnement, de reconnaître le milieu, en vue de la réalisation des futures missions qui comprendront des suivis marins et terrestres.

Cette approche a également été retenue pour les atolls d'Entrecasteaux, qui constituent avec les Chesterfield-Bellona, une autre zone d'intérêt particulier dans l'espace maritime. Ces atolls sont inscrits depuis juillet 2008 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO comme l'une des six composantes du bien intitulé « les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés », au regard des critères suivants : la beauté naturelle des sites, un complexe récifal unique au monde et une diversité biologique exceptionnelle.

Or, la conservation de l'inscription, nous le savons tous, passe par le maintien de l'intégrité du bien, c'est-à-dire la préservation de l'état de conservation qui prévalait au moment de l'inscription.

Les collectivités, au premier rang desquelles la Nouvelle-Calédonie, sont ainsi tenues à une gestion adéquate des sites dont elles ont la charge et doivent mettre en place un suivi de leur évolution.

Grâce à l'AMBORELLA, cela va pouvoir se faire, à travers des missions maritimes et terrestres, puisque le navire est conçu pour emmener pendant deux semaines, en autonomie totale, dans des zones d'accès difficile -parfois sans possibilité de débarquement- cinq hommes d'équipage et cinq passagers.

Ceux-ci peuvent être des plongeurs, des scientifiques, des spécialistes des oiseaux, de la faune, de la flore terrestre et aquatique ou des représentants des associations environnementales partenaires.

Equipé d'une station embarquée de traitement de ses eaux usées, d'un compacteur de déchets et de capacités de stockage suffisantes pour ne relâcher aucun déchet dans les zones fragiles comme les îlots cités, l'AMBORELLA se caractérise également par un faible tirant d'eau (1 mètre cinquante) lui permettant de s'approcher au plus près des zones à échantillonner.

A bord, outre les locaux techniques nécessaires, une salle scientifique permet aux experts de saisir les données récoltées et de procéder aux premières analyses.

- 90% de l'activité prévue de l'AMBORELLA seront consacrés à ces deux volets d'action. Les 10% encore disponibles pourront être affectés à des partenariats publics et privés, de recherche (avec l'IRD, la CPS ou d'autres, selon leurs demandes) ou d'interventions, puisque l'AMBORELLA fait partie de la flottille des navires disponibles sur le territoire pour effectuer des opérations de lutte contre les pollutions marines. Son pont a effectivement été conçu pour permettre l'embarquement puis le déploiement de matériels anti-pollution. A ce titre, il participera aux exercices POLMAR et contribuera, selon son programme de travail, aux missions relevant de l'action des pouvoirs publics en mer. Il pourra enfin s'inscrire, selon des modalités de coopération à définir préalablement par l'autorité d'emploi, dans les objectifs de la fonction « garde-côtes » de Nouvelle-Calédonie.

Mesdames, Messieurs,

Je ne veux pas être beaucoup plus long, j'ai déjà été très complet dans la description des missions et des usages de l'AMBORELLA.

Vous avez compris les très grandes qualités de ce nouvel outil pour la Nouvelle-Calédonie, un outil ambitieux, d'un coût global de 250 millions de FCFP, un investissement à la hauteur des enjeux qui sont ceux de notre archipel en matière de connaissance, de gestion, d'exploitation et de protection de notre espace maritime.

Permettez-moi deux derniers mots pour conclure.

Ces mots, ce sont « plaisir » et « fierté ».

Pourquoi « plaisir » et « fierté » ?

Eh bien, parce que le navire AMBORELLA que nous baptisons ensemble ce matin est la concrétisation d'un dossier engagé au BP 2008 par le Gouvernement MARTIN de l'époque, sous la responsabilité et la conduite de Gérard CORTOT et que, quatre ans après, le dossier s'est magnifiquement matérialisé.

Merci à tous les intervenants de ce projet devenu réalité, tout spécialement à Marc CHAPALAIN, le Chef du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes de Nouvelle-Calédonie et à ses collaborateurs, acteurs essentiels de cette naissance.

-----